

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON
séance du 28 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le vingt-quatre septembre et se sont réunis en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Fabien DUMONT Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DOLY

D20200928-01

Engagement dans un marché groupé à l'échelle de la CC CSM pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que SOLAIRE Dôme est une opération collective qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics d'une puissance de 9 kWc avec vente totale de la production électrique.

Toutes les collectivités à l'échelle de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge ont reçu un rapport informant des potentiels solaire de chaque bâtiment communal. Les installations pouvant produire 9 kWc sur la commune ont été identifiés : il s'agit du local municipal et des ateliers municipaux.

Actuellement, un marché groupé à l'échelle de la communauté de communes est en cours d'élaboration, pour mettre en œuvre les installations de 9 kWc que chacune des collectivités aura sélectionnées.

Monsieur le Maire propose d'engager le local municipal et les ateliers municipaux dans le marché groupé comme suit :

	Production d'électricité (kWh/an)	Budget prévisionnel (€)	Niveau d'opportunité	Souhait de la collectivité d'engager le bâtiment dans un marché groupé par l'EPCI	2020	2021	2022	2023
Ateliers municipaux	9 034 kWh	19 650 €	Forte	oui / non				●
Local Municipal	8 842 kWh	19 650 €	Forte	oui / non		●		
Total général	17 876 kWh	39 300 €						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 15),

- DECIDE d'engager le local municipal et les ateliers municipaux dans le marché groupé
- AUTORISE le Maire à compléter et signer la fiche d'intention de la collectivité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216300350-20200928-D20200928-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020